

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DU MHAB

Musée d'Histoire et d'Art de Bormes les Mimosas

Tout achat ou réservation de droits d'entrée effectué au MHAB et sur le site www.musee-bormes.com du MHAB est exclusivement régi par les présentes conditions générales de vente ainsi qu'aux règlements intérieurs de l'établissement.

Les prestations proposées à la vente sur Internet correspondent à une partie des possibilités qui restent plus détaillées à la vente au comptoir.

Les meilleurs efforts sont faits pour fournir des photos et illustrations donnant au Client un aperçu des produits proposés ; elles ne sont toutefois pas contractuelles en n'engagent pas la responsabilité du MHAB.

ARTICLE 1 - ACCEPTATION DES PRESENTES CONDITIONS DE VENTE EN LIGNE

L'acheteur reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions de vente en ligne préalablement à la validation de sa commande. Toute validation de la commande vaut acceptation des conditions générales sans exception. En conséquence, l'acheteur déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance et renonce de ce fait à se prévaloir de tout autre document.

Le MHAB se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes conditions spécifiques de vente en ligne. En cas de modification, seront appliquées à chaque commande les conditions de vente en vigueur au jour de la passation de la commande.

ARTICLE 2 - IDENTIFICATION DE L'AUTEUR DE L'OFFRE

MHAB-Musée d'Histoire et d'Art de Bormes les Mimosas

N° Siret : 21830019200018

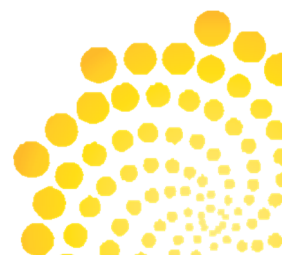
Adresse : 103 Rue Carnot, 83230 Bormes les Mimosas

ARTICLE 3 - TARIFS DES DROITS D'ENTREE

Les prix des billets sont indiqués en euros toutes taxes comprises. Ils sont exempts de tous frais supplémentaires de gestion, de réservation, de livraison ou de transaction bancaire.

ARTICLE 4 - CONDITIONS D'UTILISATION DES DROITS D'ENTREE

4.1 Contrôle des droits d'entrée



Lors de la présentation du billet à l'accueil, vous devrez obligatoirement être muni d'une pièce d'identité officielle, en cours de validité et avec photo : carte d'identité, passeport, permis de conduire ou carte de séjour.

4.2 Respect du règlement des visiteurs

L'acquisition d'un billet emporte automatiquement adhésion au règlement intérieur du MHAB à destination des usagers, notamment en termes d'accès des mineurs non-accompagnés d'un adulte.

4.3 Modalités d'utilisation des billets d'entrée

L'acheteur peut présenter son billet sur son mobile ou bien l'imprimer. Concernant les billets imprimés par l'acheteur, les informations figurant sur le billet doivent être bien lisibles. Les billets seront imprimés sur papier blanc et vierge. Les billets illisibles, endommagés, souillés ou imprimés de façon incomplète ne seront pas acceptés et sont non valables. L'acheteur devra par ailleurs veiller au bon affichage et à la bonne lisibilité des informations sur son téléphone mobile.

Un billet est uniquement valable pour l'horaire, la manifestation, et le nombre de personnes indiqué dans la réservation à laquelle il donne droit. Ces informations sont mentionnées sur le billet : le nom de l'événement, sa date et son heure de démarrage.

ARTICLE 5 - UTILISATION FRAUDULEUSE – PERTE - VOL DU DROIT D'ENTREE

5.1 Utilisation frauduleuse d'un droit d'entrée

Il est strictement interdit de contrefaire, dupliquer ou reproduire un billet électronique. La reproduction et l'utilisation de la copie de ce billet sont passibles de poursuites pénales. Dans la mesure où une copie de billet imprimable à domicile ne peut être détectée de manière certaine, seule la première personne présentant le billet ou une reproduction de celui-ci sera admise à accéder à la prestation indiquée sur le billet. Cette personne sera présumée être le porteur légitime du billet.

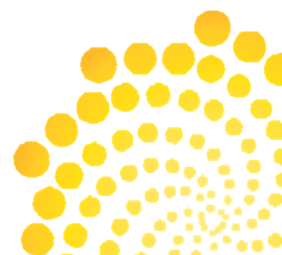
Dans cette hypothèse, si une personne détentrice d'un billet imprimable à domicile se voit refuser l'accès, elle n'aura droit à aucun remboursement.

5.2 Perte et vol du droit d'entrée

Les billets ne sont ni échangeables, ni remboursables en cas de vol.

Le MHAB ne peut en aucun cas voir sa responsabilité engagée notamment en cas de perte ou de vol du billet. Il pourra cependant être délivré un duplicata à la caisse dédiée sur présentation d'une pièce d'identité, identifiant et date de réservation, sous réserve que le billet n'ait pas été utilisé.

5.3 Revente d'un billet du MHAB



Un billet étant nominatif, il ne peut être revendu à une autre personne (excepté par les prestataires ou mandataires autorisés par convention ou contrat préalable conclu avec le MHAB).

ARTICLE 6 - CONDITIONS DE REMBOURSEMENT ET D'ECHANGE DES DROITS D'ENTREE

6.1 Délais de rétractation

Les billets sont remboursables jusqu'à 24h avant l'horaire réservé. Dans ce cas, le montant du remboursement est égal à la somme payée au moment de la réservation. Le compte client ayant acheté le billet sera alors crédité automatiquement, dans un délai de 7 jours suivant l'annulation (30 jours suivant la réception du RIB dans le cas des e-cartes bleues, immédiatement si le remboursement se fait en espèce dans le cas où le client a acheté son billet en espèce).

Après ce délai de 24h, les billets ne seront ni échangeables, ni remboursables même en cas de perte ou de vol. Aucun duplicata ne sera délivré et toute revente est interdite.

6.2 Échange et annulation

En cas d'annulation de l'événement, les modalités spécifiques de remboursement seront disponibles sur www.musee-bormes.com .

En cas d'annulation définitive d'un événement, le remboursement n'interviendra qu'en faveur de l'acquéreur initial. Aucun frais annexes de quelque nature que ce soit (transport, hôtellerie, parking...) ne sera dédommagé. En cas de report de l'événement, le remboursement éventuel du billet ou son échange sera soumis aux conditions particulières consultables sur www.musee-bormes.com En tout état de cause, l'échange du billet ne se fera qu'en faveur de l'acquéreur initial.

6.3 Annulation par le MHAB de la prestation figurant sur le droit d'entrée.

En raison d'impératifs qui lui seraient assignés, le MHAB se réserve le droit de fermer ses portes, d'annuler une prestation ou de modifier ses horaires d'ouverture.

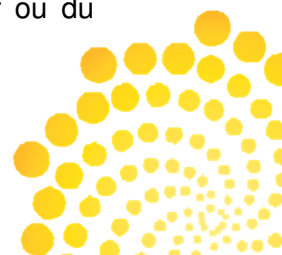
Le service Accueil contactera au plus vite l'acheteur par tout moyen autorisé (SMS, email...) et/ou par voie de presse pour l'informer de l'annulation d'une prestation et lui proposer :

- prioritairement, le report de la prestation concernée à un jour et/ou à une heure différent(s)
- à défaut, le remboursement du droit d'entrée concerné sur présentation du justificatif.

ARTICLE 7 - RESPONSABILITE

7.1. Pour les prestations

Conformément à l'article L. 121-20-3 du Code de la Consommation, le MHAB ne saurait en aucun cas voir sa responsabilité engagée pour toute inexécution ou mauvaise exécution des prestations associées aux droits d'entrée qui serait imputable au fait de l'acheteur ou du



visiteur, au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers ou à un cas de force majeure tel que défini à l'article 8 des présentes conditions générales de vente.

7.2 Pour la délivrance des droits d'entrée

Sauf dysfonctionnement du logiciel de billetterie qui lui serait imputable, le MHAB ne pourra être tenu responsable des anomalies pouvant survenir en cours de commande, de traitement, de téléchargement ou d'impression du billet, imputables, soit au fait de l'acheteur, soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger à la prestation, soit à un cas de force majeure tel que défini à l'article 8 des présentes conditions générales de vente.

ARTICLE 8 - FORCE MAJEURE

Le MHAB ne saurait être tenu responsable de toute inexécution qui aurait pour origine un cas de force majeure considéré comme tel par la jurisprudence des cours et tribunaux français.

ARTICLE 9 - PREUVE, CONSERVATION ET ARCHIVAGE

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques du MHAB ou par tout prestataire de service de ce dernier, dans des conditions raisonnables de sécurité seront considérés comme des preuves du contrat de vente, de sa date, des commandes et des paiements intervenus.

L'archivage des commandes et des factures est effectué sur un support fiable et durable de manière à correspondre à une copie fidèle, conformément à l'article du Code Civil.

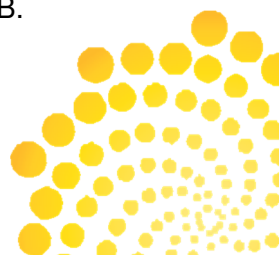
ARTICLE 10 - PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Lors de la passation de la commande sur internet, des données à caractère personnel sont demandées à l'acheteur (genre, nom et prénom du visiteur, adresse postale, adresse électronique et/ou numéro de téléphone). Ces données sont nécessaires au traitement et au suivi de ladite commande et sont également utilisées dans l'hypothèse d'un éventuel report ou annulation de la prestation à laquelle donne accès le droit d'entrée.

Les données personnelles collectées sont traitées par le MHAB, dans le respect des dispositions légales relatives à la protection des données personnelles issues de la loi n°78 - 17 du 6 janvier 1978, dite «Informatique et Libertés». L'acheteur est informé que ce traitement autorisé de données personnelles est possible car la commune et le musée sont conformes à la réglementation RGPD.

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par le MHAB pour mieux connaître son public et l'informer de ses actions. La base légale du traitement est le consentement.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : MHAB.



Les données sont conservées sans limite de durée pour servir à l'établissement de statistique permettant au musée d'améliorer les prestations proposées aux visiteurs.

Le visiteur peut accéder aux données le concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer son droit à la limitation du traitement de ses données. Il peut retirer à tout moment son consentement au traitement de vos données et peut s'opposer au traitement de ses données.

Il peut consulter le site cnil.fr pour plus d'informations sur ses droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de ses données dans ce dispositif, le visiteur peut contacter le Musée au 04 94 71 56 60 ou à l'adresse mail, musee@ville-bormes.fr.

S'il estime, après nous avoir contactés, que ses droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, il peut adresser une réclamation à la CNIL.

Par notre intermédiaire, en fonction de ses choix sur le formulaire d'inscription, le visiteur peut également être amenés à recevoir par courriel ou courrier postal des offres ou informations du MHAB. S'il ne souhaite pas figurer dans nos fichiers d'envoi, il convient de l'indiquer lors de sa transaction, en décochant le paramètre approprié.

S'il ne souhaite plus recevoir les informations relatives au MHAB., il peut à tout moment nous en faire la demande en le précisant dans par mail.

ARTICLE 11 - INFORMATIONS RELATIVES A LA BILLETTERIE EN LIGNE

Le service accueil est à la disposition des visiteurs pour toute question concernant l'utilisation du site, les prestations associées aux droits d'entrée, leurs conditions d'utilisation ainsi que les modalités de commande et de délivrance. L'acheteur peut le contacter par téléphone au 04 94 71 56 60 ou à l'adresse mail, musee@ville-bormes.fr.

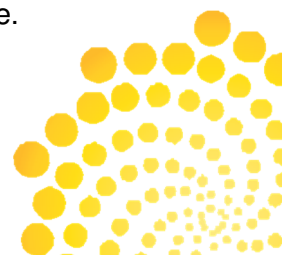
ARTICLE 12 - COMMANDE

L'acheteur est informé, en temps réel lors de la passation de sa commande de la disponibilité des billets d'entrée souhaités.

L'acheteur a la possibilité de créer un compte client, mais cela n'est pas obligatoire.

La procédure de passation de commande en ligne comporte les étapes suivantes:

- 1/ L'acheteur sélectionne la prestation de son choix, en sélectionnant lorsque c'est possible le jour et l'horaire
- 2/ Il renseigne également le nombre de droits d'entrée souhaités par tarif
- 3/ L'acheteur renseigne son identité, son adresse électronique, et un numéro de téléphone. Ces informations sont nécessaires et obligatoires au traitement de la future commande.



4/ Le récapitulatif reprenant l'ensemble de la commande s'affiche.

5/ L'acheteur effectue alors le paiement en ligne de sa commande en communiquant de façon sécurisée ses coordonnées bancaires (numéros, date de validité de la carte et cryptogramme).

En cas de refus par le centre de paiement concerné, la commande est automatiquement annulée.

Tout paiement de la commande par l'acheteur constitue une acceptation irrévocable de la commande qui ne peut être remise en cause.

6/ Les billets d'entrée commandés sur ce site devront être imprimés ou conservés sur téléphone par l'acheteur (voir conditions d'impression ci-dessous), il les recevra automatiquement sur l'adresse mail renseignée plus tôt.

Il est de la responsabilité de l'acheteur de s'assurer que les coordonnées communiquées lors de la commande sont correctes.

Il est également de sa responsabilité de s'assurer qu'il entre dans les critères d'acceptation d'entrée à l'événement (tel que l'âge par exemple).

7/ Obtention des billets d'entrée. L'acheteur pourra imprimer le ou les droit(s) d'entrée commandés à partir de sa boîte mail, le mail de réception faisant foi. La présentation de ce mail sur appareil mobile est également valable.

8/ L'acheteur devra présenter tous les billets d'entrée contenus dans la commande ou celui relatif à son groupe, sans exception.

Par l'impression au format pdf :

Le droit d'entrée imprimé est uniquement valable s'il est imprimé sur du papier vierge recto-verso sans modification de la taille d'impression, en format portrait (A4 vertical) avec une imprimante laser ou à jet d'encre. Une bonne qualité de l'impression est nécessaire. En cas d'incident ou de mauvaise qualité d'impression, l'acheteur devra imprimer à nouveau son ou ses billet(s) d'entrée.

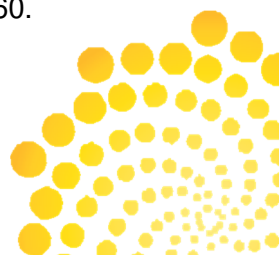
Par présentation du billet sur téléphone portable :

Si l'acheteur choisit de présenter son droit d'entrée sur son téléphone portable, il devra s'assurer que son téléphone est optimisé pour son affichage. Par ailleurs, l'acheteur ne pourra évoquer ni la perte, ni le vol, ni le dysfonctionnement du téléphone portable au moment de la présentation de son billet d'entrée au contrôle d'accès.

Lors de la présentation du billet à l'accueil, vous devrez obligatoirement être muni d'une pièce d'identité officielle, en cours de validité et avec photo : carte d'identité, passeport, permis de conduire ou carte de séjour.

ARTICLE 13- MODALITES DE REGLEMENT ET PAIEMENT

Toute réservation relevant de prestation pour des groupes, des scolaires, des centres de loisirs, des journalistes ou d'invités doit se faire en appelant le musée au 04 94 71 56 60.



Leur règlement final, s'il y en a, se fera le jour de la prestation à condition que le musée ait reçu par chèque ou virement un acompte à minima 5 jours avant la prestation d'un montant équivalant à 30 % du total de la réservation (ce chèque n'est pas encaissé).

13.1 Modalités de règlement

Le paiement des billets d'entrée en ligne par l'acheteur s'effectue exclusivement en euros et par carte bancaire. Les cartes acceptées pour le paiement d'une commande sont les cartes des réseaux :

Carte Bleue / Visa / Mastercard

Le paiement des billets d'entrée en présentiel par l'acheteur s'effectue exclusivement en euros et par 1° : en numéraire ;

2° : par chèque ;

3° : par virement

4° : Le prélèvement bancaire

5° : par carte bancaire

6° : par instruments de paiement

- les chèques-vacances
- les chèques-lire, les chèques-culture,

7° : Virement pass-culture

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de la commande bien que la ville de Bormes les Mimosas se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment. Les ventes de billets d'entrée seront facturées sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement des commandes.

13.2 Opération de paiement

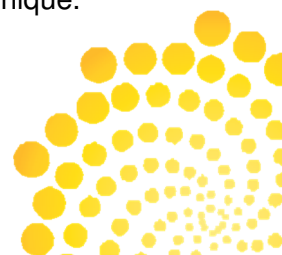
Le compte bancaire de l'acheteur est débité du montant de la commande dès l'acceptation de la transaction par le centre de paiement.

13.3 Facture

Aussitôt la transaction effectuée, l'acheteur en est informé sur la fenêtre du navigateur ayant donné lieu à la requête sécurisée. Il reçoit un courriel de confirmation d'achat.

13.4 Sécurisation des paiements

Pour tout paiement effectué lors de la commande de billet(s) d'entrée sur www.musee-bormes.com, le MHAB recourt à un système de paiement en ligne sécurisé permettant de crypter le numéro de carte bancaire de l'acheteur par l'intermédiaire du protocole SSL (Secure Socket Layer). Les coordonnées de votre carte de crédit sont cryptées grâce à ce protocole et ne transitent jamais en clair sur le réseau. Le paiement est directement effectué auprès de la société "Payzen", expert en matière de transferts électroniques et de paiement électronique.



ARTICLE 14 - CONFIRMATION DE COMMANDE

Dès confirmation du paiement de la commande par le centre de paiement, l'acheteur reçoit un courrier électronique de confirmation de sa commande en provenance de la billetterie en ligne du MHAB.

Le courrier électronique de confirmation vaut «accusé réception» de la commande et contient les informations suivantes :

- 1) Le nom de l'événement,
- 2) sa date et son heure de commencement
- 3) le numéro de transaction unique
- 4) Le nombre et les profils des inscrits
- 5) le montant total de la commande

Une fois la commande confirmée, les droits d'entrée sont envoyés sur l'adresse mail renseignée préalablement

ARTICLE 15 - RESPONSABILITE

Sauf dysfonctionnement du site www.musee-bormes.com qui lui serait imputable, le MHAB ne pourra être tenu responsable des anomalies pouvant survenir en cours de commande, de traitement, de téléchargement ou d'impression du billet, imputables, soit au fait de l'acheteur, soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger à la prestation, soit à un cas de force majeure tel que défini à l'article 8 des présentes conditions générales de vente.

ARTICLE 16 - PREUVE, CONSERVATION ET ARCHIVAGE

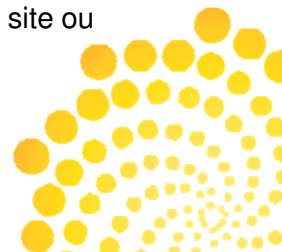
Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques le MHAB ou par tout prestataire de service de ce dernier, dans des conditions raisonnables de sécurité seront considérés comme des preuves du contrat de vente, de sa date, des commandes et des paiements intervenus.

L'archivage des commandes et des factures est effectué sur un support fiable et durable de manière à correspondre à une copie fidèle, conformément à l'article du Code Civil.

ARTICLE 17 - COOKIES

Pour faciliter votre navigation sur le site www.musee-bormes.com, le MHAB utilise des «cookies».

Ces fichiers, enregistrés sur le disque dur du terminal utilisé ont pour objet de signaler la visite de ce dernier sur le site visé ci-avant, à l'occasion de la consultation d'autres pages du site ou



lors d'une nouvelle visite et d'enregistrer des informations relatives à la navigation (pages consultées, date et heure de consultation).

L'acheteur a un droit d'accès aux informations ainsi recueillies, de rectification et de suppression.

ARTICLE 18 - INTERFACE

Le paiement en ligne se fait avec l'interface sécurisée Payzen.

Seule l'acceptation du paiement par Payzen vaut validation de la vente et entraîne l'édition des billets

ARTICLE 19 - CONTACT

Pour toutes informations, suggestions ou réclamations, merci d'écrire à l'adresse suivante :

MHAB, Musée d'Histoire et d'Arts de Bormes les Mimosas

103 rue Carnot 83230 Bormes les Mimosas

ARTICLE 20 - DROIT APPLICABLE – LITIGES

Les ventes de billets effectuées sur le site www.musee-bormes.com sont soumises au droit français. En cas de litige, les tribunaux français auront compétence exclusive. Le MHAB décline toute responsabilité en cas d'indisponibilité du service résultant d'un cas de force majeure et d'anomalies quelconques du matériel informatique de l'acheteur

